

*Bibliothèque de la*  
*Université de*  
*Montréal*

**LA MAGIE**

**DE**

**CAGLIOSTRO**

**DÉVOILÉE PAR LUI-MÊME**



# LA MAGIE

D E

## CAGLIOSTRO

DÉVOILÉE PAR LUI-MÊME,

*Ou révélation des intrigues mises en  
usage dans l'affaire du célèbre  
collier.*

---

A L O N D R E S.

---

I 7 8 9.

**BIBLIOTHECA  
REGIA  
MONACENSIS.**

**Bayerische  
Staatsbibliothek  
München**

# L A M A G I E

DE

## C A G L I O S T R O

DÉVOILÉE PAR LUI-MÊME.

**J**E vais dire mon mot , instruire le public de ce que j'ai dit , des questions auxquelles j'ai répondu durant mon voyage. Un monsieur parloit du roi : moi qui ai l'honneur d'approcher son auguste personne , & de faire sentinelle la moitié d'un guet , je fais bien où le roi va , d'où le roi vient ; je répondis à ce monsieur : la vérité sera bientôt connue.

Le roi va tous les matins embrasser ses enfans , & tous les soirs , il est dans la famille : jugez de son cœur par ces deux traits , & n'en parlons plus. Il mit l'auguste empereur sur le tapis ; car on a une déman-geaison de parler des têtes couronnées, une

démangeaison singulière ! Eh bien ! monsieur , voici la vie de l'empereur : il sort le matin , & aime assez à tirer des coups de fusil ; il rentre , va se faire débotter , écoute ses valets-de-chambre , descend chez ses secrétaires , donne audience , répond ou renvoie son monde s'il n'est pas de bonne humeur , & va passer la soirée , tantôt chez les grands , tantôt chez les petits , comme un bon pere , comme François I<sup>er</sup>. faisoit. Mon monsieur fut content , bailla & garda un moment le silence ; & puis le voilà encore. Mais monsieur de Vergennes ? ah le bon ministre ! — Vous avez raison ; & je puis vous assurer que , dans toutes les parties de la France de ma connoissance , les yeux des François sont tournés sur lui , comme , dans un grand voyage , les regards des passagers & des matelots se tournent vers la grande ancre du vaisseau. A propos monsieur le garde , eh ! voilà du monde à la Bastille ! Eh , oui. Qu'en pensez-vous ? — Que dans nos régimens , nous mettons en prison nos soldats ; à Paris on met à la

Bastille , cela revient au même ; d'une ou d'autre part , je ne vois là que le même argument *ad hominem*. C'est, si vous voulez une autre comparaifon , une espece de cave , où on bouche avec du fer une liqueur trop fermentante ; car ceux qu'on y met sont de ces esprits qui fermentent & qui sont dangereux.—Mais le fond de cette Bastille ne vous révolte-t-il pas ? — Ma foi je n'en connois pas le fond : quant à la forme , elle annonce le séjour de la force , & je puis vous assurer que la Bastille fera toujours sur pied. — Est-il possible ? — Oui , monsieur , il faut des prisons aux ordres de tout le monde , aux ordres du parlement , aux ordres du roi , aux ordres des premiers commis. Bastille, Bicêtre, Force, tout cela entre dans les sociétés. Ce sont des volières d'où on ne sort que bien réduit , bien alongé , bien décharné. — Vous croyez donc que c'est un bien que la Bastille ? — Oui ; cependant il y auroit quelque chose à dire : Charles V ne l'avoit bâtie que pour y cacher ses trésors. Le bon Henri IV n'y

mit que ses trésors. D'autres rois y ont niché des hommes : ce sont toujours des trésors , comme vous voyez. — Oui , trésors perdus. — Oui , fonds perdus. — Mais sans produit. — Un moment ! on en vaut mieux quand on en sort : on est si doux ! Moi , je voudrois que chaque ministre qui expédie si lestement des lettres de cachet , eût pris , pendant six mois , l'air des cachots de la Bastille avant de prendre l'air de cour ; il seroit plus humain : mais en France , on ne fait pas encore donner une éducation ministérielle. Voilà cependant un moyen efficace , un moyen de refaire les hommes. — Combien de dépenses ces prisons coûtent ! — Cela est vrai : un homme qui y pâtit coûte au roi quinze cents livres par an , au moins , & on a toutes les peines du monde d'obtenir cent écus de pension après avoir servi vingt ans. — Trouvez-vous cela juste ? — Moi , je ne prononce jamais. Dieu a fait les rois ; les rois sont les aînés de la terre , & j'obéis à mes aînés ; je sens quand ils font mal , mais je ne pro-



nonce jamais. Le donjon de Vincennes, la tour de la Bastille, sont de terribles conducteurs ! Il n'y a foudre qui tienne contre, & nous sommes placés au milieu de cet entre-deux. — Voudriez-vous être gouverneur de la Bastille ? — Non, sur mon Dieu, Je me souviendrai toujours de l'apostrophe d'un brave officier des grenadiers à un de ces gouverneurs. Geolier, lui dit-il, quitte, quitte ta croix, ou je quitte la mienne : rien de commun entre l'honneur & le déshonneur, & ton métier est infâme. Laisse ta place à un juif, à un dominicain, à un questionnaire ; laisse l'argent à des mercenaires ; sois officier, sois gentilhomme ; garde l'honneur. Catherine de Médicis avoit son coupe-jarret, mais c'étoit un vaurien. J'aime à voir un militaire parler ainsi. — Morbléu ! je ne suis qu'un cadet de Gascogne, un garde du roi ; j'ambitionne la hallebarde, & voilà tout. — Enfin, voilà bien du monde à la Bastille. Pelisson y fit, jadis, le poëme d'Alcimédon ; Voltaire, la Henriade ; Linguet y vécut en enragé.

— Qu'y fera le cardinal ? Le cardinal de Rohan à la Bastille ! qui l'eût dit ? — Biron, Lally y ont bien été ! C'est un cardinal de Lorraine qui a imaginé les lettres de cachet , & il est juste qu'un cardinal sache ce qu'il en est. Si la leçon pouvoit servir à certains ministres qui inventent des moyens d'oppression ; s'ils pouvoient voir qu'un jour un de leurs petits-fils en fera la victime , ils seroient moins intrépides à armer le courroux d'un bon roi. Que pensez-vous de la maniere dont il a été arrêté ? Vous mettez un officier aux arrêts , & vous faites mener un soldat en prison : il y a de la différence. Moi je ne prononce jamais : mais il est vrai que les dignités élevées sont toujours traitées avec distinction , n'étant pas juste , dit la loi , qu'avant que leur crime soit prouvé , on commence par leur faire injure , en leur ravissant l'honneur & le rang que leurs hauts emplois leur ont acquis dans le monde : on a eu sans doute de bonnes raisons pour passer outre. Concevez - vous quelque chose à ce

procès ? — Non. Tout est bizarre , les motifs , les moyens , les personnages : c'est un dieu , c'est le sang des Valois , celui des ducs de Bretagne , & une comédienne : c'est une machination inouïe , & dans laquelle on se perd. Ce sont tous gens d'esprit , & tous , les plus grands fots de la terre. Je ne conçois point un Rohan , avec quinze cents mille livres de bénéfices , conséquemment à l'abri des besoins , qui se réduit aux expédiens , & fait ce qu'on appelle des affaires ; car le coup du collier n'est qu'une affaire. Ce collier n'est pas un effet de mince valeur ; seize cents mille livres sont lourds : il faut , à des marchands de pareil bijou , des sûretés plus que communes , & voilà un nom auguste , le premier nom compromis. On trompe le marchand , un faux seing est donné , l'œuvre de la filouterie s'accomplit , on a le collier , vous voyez par quels moyens. Que le cardinal ait trempé dans ce complot , qu'il ait été trompé par des subalternes qui lui en ont imposé , c'est ce que je ne fais pas.

Mais moi , pauvre diable de garde du roi , je ne vais que là où je dois aller , je fais bien pourquoi je m'engage , je fais voir quand on m'en fait accroire ; & puis un bijou de seize cents mille livres ! je ne l'aurois pas donné que je ne l'eusse présenté à la personne auguste pour laquelle je l'aurois acheté ; je l'aurois rendu au marchand si on n'en avoit plus voulu. Moi , qui ne suis point de l'académie françoise , qui n'ai pas le brevet d'esprit , voilà ce que j'aurois fait tout bêtement. J'ai toujours vu que ce sont les bêtes qui se conduisent plus droitement que les gens d'esprit ; & quand la jolie Suzanne dit à Figaro que les gens d'esprit sont bêtes , elle a bien raison Suzanne ; mais on ne veut pas le croire : & vous verrez , monsieur , que le cardinal , pour se tirer de là , sera obligé de devenir bête & de prouver sa métamorphose. C'est dommage cependant , il a vraiment un bon cœur , il est fier par trop ; mais en le monseigneurisant , on a tout ce qu'on veut de lui. Généreux au possible , il a

par devers lui mille traits qu'on devoit bien publier : il en est temps ou jamais. Mais on se taira, la reconnoissance est muette, la calomnie a cent voix. Obliger c'est une belle chose ; mais qui ? toujours des ingrats. On fouille le passé, on creuse le présent pour accabler l'homme ; on accumule en longs monceaux ses torts, sa conduite ; on l'investit d'intentions, de projets, de faits ; il est dans l'âtre, enfumé, rougi, grillé ; personne ne présente l'éponge & le vinaigre ; on ne veut rien mettre dans la maudite balance, qui baisse, baisse, baisse . . . . . à faire trembler. Et puis faites du bien ! Et voilà pourquoi si peu de gens se soucient d'en faire. Il a aimé les femmes ; il étoit beau, de bonne maison, avoit-il tort ? Il donnoit : donner, c'est avoir des femmes. Il en a eu, il en aura ; car il en sortira, n'importe comment. Plus de Saverne, plus de ces grandes parties de chasse ; mais en revanche on lui laissera les montagnes d'Auvergne ; il s'y ennuiera, mais il sera en paix ; il s'y chauffe.

fera , ce qu'il n'a pas su faire jusqu'ici , de bonnes femelles de plomb , & se couvrira la nuque d'une bonne calotte de plomb ; c'étoit la précaution du léger Philotas , pour ne pas tourner à tout vent.

Il fait bien qu'il n'est point aimé dans son diocèse. A peine il a été décrété de prise-de-corps , à peine il a été suspens , que le noble chapitre de Strasbourg a nommé deux vicaires-généraux , & a écrit une lettre au roi , que le doyen , abbé de Lorraine , a signé avec une bonhomie si bête , & qui a été vertement & chapitralement tancé. Toute la famille s'est montrée avec zele pour le cardinal ; on ne l'a point abandonné , on le visite , on défendra sa cause. De petites tracasseries ont été oubliées , une belle dame a tout pardonné , elle vient consoler son cousin infortuné. Les Parisiens , qui font des calembourgs , & qui après tout rient de tout , quels que soient les auteurs des scènes , ont déjà imaginé des rubans rouge & paille , ou cardinal sur la paille. M. le maréchal de Soubise , ministre d'état ,

a été gracieusement prié de ne plus se trouver au Conseil, où il pouvoit être question du cardinal; il s'est retiré en regrettant Louis XV, qui auroit certainement étouffé l'étourderie d'un jeune cardinal, qu'il se seroit contenté d'interdire; bien entendu que le nom de la reine n'auroit été pour rien dans son agiotage. On a parlé d'une bâtarde qui devoit être pourvue par son pere. La dot devoit être de cent mille écus. Le jeune marieur devoit recevoir un don de trente mille livres. Voici ce qu'on raconte. Le cardinal ayant promis ces trente mille livres, en fit trois billets de dix mille livres chacun, & les enferma dans un paquet scellé de ses armes: ce paquet fut déposé entre les mains du prieur de saint-Victor, qui en fit la reconnoissance, & qui devoit le remettre au marieur, le premier août de cette année (1789). Le jeune homme emprunta, s'habilla, s'embijouta, sur l'espérance de payer avec les trente mille livres. Le premier août étant échu, le jeune homme vint prendre le paquet, qui lui fut

remis par le prier; il ouvre, on ouvre, car il y avoit des témoins, c'étoit trois feuilles de papier blanc. Le prier a été décrété pour être oui, & voilà ce qu'il a déposé au parlement. Il y a bien des objections à faire contre cette histoire; mais voilà ce qu'on dit: moi, je ne prononcè jamais, & je ne crois pas cela, pas plus que le cardinal allant en ambassade à Vienne, & arrêté en route par ses créanciers. Il faut toujours rendre justice. Si vous voulez maintenant que je vous dise de quelle maniere on doit procéder contre le cardinal: pas autrement qu'envers un gentilhomme, les deux chambres assemblees. Ici la grand'chambre a eu l'attribution de cette affaire par des lettres-patentes que l'on a érigées en commission, comme il a été pratiqué pour Lally, dont la mémoire sera enfin réhabilitée: ce seroit une justice bien lente.

Le cardinal de Richelieu avoit également fait juger des évêques par des commissaires du pape. Voyez le procès-verbal de l'assem-



blée du clergé de 1655. Voulez-vous voir une conformité qui vous frappera , lisez Grégoire de Tours , qui se plaint à la reine Brunehault de la conduite de quelques évêques ; lisez le numéro de la traduction nouvelle de M. de Sauvigny. Voulez-vous savoir si un décret de prise-de-corps flétrit un évêque , lisez Pontas , il dit que ce décret déshonore tellement un ecclésiastique, qu'il le prive de la liberté d'exercer les fonctions de son ministère & de son bénéfice, quand bien même il en auroit interjetté appel , ou qu'il auroit obtenu un arrêt de défense. Quant à la conduite du pape , elle est conforme à celle que tous les papes ont tenue. A l'égard des évêques , Boniface VIII fut le premier qui envoya un bref excusatoire à Philippe-le-Bel , qui avoit fait venir devant lui , sous bonne garde , l'évêque de Pamiers. Si vous voulez savoir qu'elles sont toutes les formalités à observer dans la procédure contre des évêques criminels de lèze-majesté , pour la décision & l'instruction du procès , allez demander aux manuscrits

du roi le recueil A , no. 678 de Dupuy & vous en faurez autant que moi. Voulez-vous connoître quel est l'usage d'instruire les procès dans la justice ecclésiastique, pour les crimes de lèze-majesté des cardinaux ? voyez Duclos, tom. 4 , page. 324. Êtes-vous curieux d'apprendre que les ecclésiastiques ne peuvent être coupables du crime de lèze-majesté, parce qu'ils ne sont point sujets à une puissance temporelle ? voyez M. Dupuy , no. 392 ; mais vous verrez aussi que le crime efface toutes les exemptions, que le roi reprend tous ses droits : M. Dupuy , no. 678 , recueil A , f. 2 ; M. Talon , no. 864 , pag. 24. L'indépendance de la puissance séculière, dont le clergé est si jaloux, lui a été accordée par le concile de Trente ; aussi quels efforts n'a-t-il pas fait pour faire recevoir dans son entier ce concile en France, & quel bonheur pour nous que le parlement ait su résister ? Voilà tout ce que j'avois à vous dire sur le cardinal. On accommodoit déjà son récollement avec la demoiselle Oliva ;  
celle-ci

celle-ci lui disoit en plaffantant , vous n'avez pas cru , Monsieur , que je fusse réellement la personne auguste dont vous parlez , puisque la première explication a commencé par vous , en mettant vos mains dans ma gorge : assurément vous n'auriez point pris cette licence. Ce n'est peut-être là qu'un conte , d'autant plus qu'il n'y a pas quinze jours que le décret lui a été signifié , attendu la goutte qui déchiroit M. T. son rapporteur. La de moiſe le Oliva & elle en a fait sa déclaration. Venons en au comte de Cagliostro , il est né à Malthe , il est fils d'un juif ; c'est de cette île qu'il s'est lancé sur de vastes théâtres , d'abord colonel ( foi - disant ) au service d'Espagne , il a figuré en Russie ; une brochure vous dit sa vie qu'il est inutile que je répète. J'ajouterois que son élixir coûte dix louis , & qu'il a la vertu de fixer ; les femmes aiment ce mot , & toutes essayent de fixer ; je souhaite qu'elles réussissent , & nous n'y aurons point perdu : ce que je fais bien , c'est que cet élixir brûle , des-

fêche , & qu'un enfant , à qui son crédule pere en donne des potions , ne vivra pas long-temps. Ceux qui sont au courant savent de quel enfant je veux parler.

Un fermier général , qui a écrit un mauvais voyage de Suisse , il y a trois ans , dans lequel le premier volume est consacré à Cagliostro , est fou de cet elixir ; il le prône , ainsi que des princes , & une danseuse très-célebre , dont l'enfant mourut à coup sûr par l'elixir. Voyons Cagliostro trouvant au crucifix qui est élevé sur une place de Strasbourg une ressemblance frappante avec le fils de Marie , s'étonnant de l'effet du hasard qui a fait sortir du ciseau d'un sculpteur la figure du christ. On fait que Cagliostro a été son contemporain , qu'il a prédit à Jésus la fin qu'il a faite. Il ne m'a point voulu croire , dit-il , il a couru les bords de la mer , il a ramassé une bande de lazaron , de pêcheurs , & il a prêché ; mal lui est advenu. Cagliostro a renouvelé la chimere de Paracelse. Il a repris le système de ce médecin qui comp-

toit toujours vivre , & dont la mort , suivant de bonnes gens , n'est point certaine ; le cardinal de Rohan a rencontré cet aventurier , & il a fourni de l'argent à un homme qui pouvoit tout , & qui créoit tout. Ce n'étoit point la peine de prêter à celui qui , d'un mot , par un acte de sa puissance , convertissoit , comme Midas , tout en or. Mais il vouloit reproduire les initiations anciennes, les fables de l'Egypte; on a transcrit assez ingénieusement l'objet de ces initiations. Je ne peux qu'admirer les belles dames & les cavaliers qui se faisoient initier. Chacun y trouvoit la belle vérité toute nue. Plaisir fort , mais pas de longue durée. Un homme voluptueux & riche pouvoit , en glissant sur le chapitre des mœurs , avoir un moment de curiosité ; mais croire de bonne foi , mais donner de l'or , & beaucoup ! à quoi ne doit-on pas s'attendre ? Cagliostro a succédé au fameux comte de Saint-Germain , celui-ci. avoit succédé à Greatik , à Leveret , enfin à Simon Morin , qui , en 1662 , s'annonçoit pour le

fils de Dieu ; sa femme étoit présentée à tout le monde pour la Sainte Vierge. Morin & ses complices furent brûlés. La punition étoit violente ; mais sa femme & son fils furent déchargés d'accusation ; c'étoit bien. Car enfin il faut se borner à punir par le ridicule celui qui ne s'est donné une existence que par le ridicule. C'est la loi du bon sens , & celle du talion. Je ne fais ce qui en adviendra à Cagliostro ; car je ne comprends rien au rôle qu'il a pu jouer dans le coup du collier. Le mémoire de Bohëmer & de Bassanges ne l'accuse point. Il ne paroît point ; il a peut-être conseillé le coup. Mais un conseil donné à des majeurs ne rend responsable de rien. Auroit-il promis de faire de nouveaux diamans ? & , sur cette promesse, auroit-on hasardé le coup de collier ? ç'eût été une folie de compter sur un miracle pour couvrir une friponnerie. Cela n'est pas croyable. Au reste, il n'y auroit pas de mal que Cagliostro parût en public avec tous les oripeaux de la divinité , qu'il promène

pompusement dans Paris , & qu'on ne lui infligeât point d'autre peine. Il faudroit même le laisser à Paris ; pourquoi l'enfermer ? pourquoi le fletrir ? Il n'a commandé qu'à l'opinion à le multiplier. Je fais bien que nos loix ont prononcé des peines plus graves contre les nécromanciens , les alchimistes , les enchanteurs & les forçiers ; car il y a eu depuis Charlemagne des gens de cette espece. Un concile de ce temps-là excommunioit les prêtres qui leur administroient les saintes huiles. Charles VIII rendit des ordonnances séveres contre eux. Henri III les renouvela , mais il y a si long-temps qu'on dit que nous sommes un peuple doux , l'enfant de l'Europe , en un mot , qu'il est temps que nous nous défassions de cette douceur. Nos loix semblent de vieilles tours noircies par le temps , où se réfugient les chauves-souris ; pourquoi ne reblanchirions-nous point ces monumens & n'y appliquerions-nous point la gentillesse moderne ? pourquoi sommes-nous aimables & François par les mœurs ,

& redeviendrons-nous Vandales , quand il s'agit d'interpréter nos loix & de punir ? Le gouvernement auroit tort s'il gênoit la liberté au point d'empêcher un sujet de hasarder ses opinions & ses découvertes. Le monde ne se fût jamais éclairé avec de pareilles entraves ; s'il tolere les inventions , les efforts des inventeurs , ils doivent , par la même raison , indulgence , ou du moins pitié à celui qui s'est trompé. Il doit se défendre du sentiment d'animadversion ; souvent c'est moins la faute de celui qui établit un nouveau système , que celle des adeptes dont le nombre grossit , dont les voix le prônent , & qui l'étouffent par la vapeur de l'encens. Une nouveauté est un joujou jeté à des enfans ; s'ils s'empresent de le ramasser , s'ils se disputent à qui l'aura , l'inventeur devient neutre. Ce n'est pas lui qui fait secte , ce sont les sots , ou les enfans qui lui donnent de l'or ; qui mentent au public , en assurant que cet homme est supérieur. Si on punissoit l'homme , il faudroit punir graduellement



ceux qui l'ont écouté. Il faut aussi une balance dans le châtimeut. Si, parmi deux coupables , chacun est d'un état différent , il faut prendre garde de ne pas punir l'un d'après de vieilles loix , & adoucir le sort de l'autre , parce qu'en sa faveur on déroge aux loix anciennes. Où en seroit-il s'il étoit jugé sur le tarif des loix suivantes? En 1528 , un prêtre fut enfermé pour avoir été trouvé jouant au brelan. En 1438 , des peines rigoureuses furent prononcées contre les prêtres qui vivoient dans un concubinage public. Il leur étoit défendu par les canons , aux évêques même , de laisser entrer dans leurs appartemens des femmes , à moins d'avoir un diacre pour témoin. Ils ne pouvoient garder , auprès de leur personne , que leur mere & leurs sœurs. Les canons défendoient aux ecclésiastiques d'aller à la chasse. On excommunioit ceux qui portoient un habit autre que celui de leur état. En 1518 , un cardinal fut dégradé pour avoir mal parlé des gens d'église dans ses ser-

mons. Le concile de Lisbonne punissoit les prêtres qui se battoient en duel sans la permission de leur évêque. En 1754, il fut agité si les prêtres décrétés pouvoient reprendre leurs fonctions ; on convint qu'il y avoit de forts argumens pour la négative. Certainement on ne consulta point les bouquins, ni ces loix, ni d'autres plus récentes, pour prononcer sur le cardinal, & on aura raison ; car nos mœurs, & celles de nos ecclésiastiques ne permettent pas cette rigueur. Nous en sommes revenus presque au même point où en étoit la France aux états d'Orléans : on demandoit alors la réformation du clergé ; le clergé lui-même osa la demander. Louis XVI pourroit écrire avec fondement la même lettre que Charles IX écrivit à ses ambassadeurs au concile de Trente : ce sont les ecclésiastiques qui ont poussé mes sujets, par le scandale de leur conduite, à la réforme. Qu'on me permette une réflexion. Est-ce un bien d'admettre dans le corps du clergé la haute ni

même la seconde noblesse ? n'en résulte-t-il pas nécessairement une trop grande considération pour le clergé , qui résulte de celle attachée à la naissance & à la qualité des individus ? La richesse des ecclésiastiques du premier ordre , la persuasion dans laquelle ils sont qu'il suffit d'être de la première qualité pour arriver aux dignités de l'église , la protection qui reflue sur eux du crédit de leurs familles , contribuent au relâchement des mœurs du clergé. Si j'étois roi , je ne voudrois point un corps aussi puissant que le clergé ; je n'y placerois que des roturiers , qui en diminueroient la considération , & je diminuerois les bénéfices pour en diminuer les richesses. Pourquoi accumuler trois ou quatre abbayes sur la tête d'un seul ? Dans les onze , douze , treizieme & quatorzieme siècles , on voyoit des clercs , exercer la profession de marchands de vin , être domestiques , huissiers , quelques-uns mandioient ; l'église n'étoit ni plus ni moins respectée ; les prêtres normands

& italiens qui étoient venus en France ne s'accommodoient point du célibat. Eh bien , on maria les prêtres , il n'y avoit aucun mal à cela ; ils étoient réellement des sujets , ils ne font plus rien ; on leur permettoit de dire autant de messes qu'ils jugeoient à propos , & de-là étoit venu ce proverbe raisonnable : il faut que le prêtre vive de l'autel , comme qui auroit dit : il faut qu'un cordonnier vive de son métier. Le pape Léon , qui n'avoit pas besoin de cette ressource pour vivre , disoit neuf à dix messes par jour ; il pensoit , ce bon pape , qu'un bon prêtre ne pouvoit jamais être trop long-temps en présence de Jésus-Christ. Les temps sont bien changés , la moitié du clergé ne dit même plus la messe , les pauvres Hibernois , les habitués seuls remplissent cet auguste ministère. Pourquoi le concordat a-t-il renversé la pragmatique ? Alors l'évêque étoit élu par le métropolitain , les comprovinciaux , le clergé & le peuple ; les nobles & les roturiers concouroient. Les premiers étoient

nommés par l'invitation du roi, les seconds par leur mérite & leur bonne doctrine. Charles VIII a tout gâté en multipliant le nombre des cardinaux, & en appelant les évêques à sa cour. Il est plaisant que l'époque de leur introduction soit la même que celle des femmes, c'est-à-dire deux inutilités & deux objets de luxe & de corruption. Cette place de grand aumônier n'étoit pas, sous Clotaire, ce qu'elle est aujourd'hui; une communauté de clercs ou de moines étoit entretenue dans le palais des rois pour y chanter l'office divin; ces rois la menoient à leur suite dans les armées & dans les voyages. Le supérieur de cette communauté s'appelloit modestement l'abbé de la cour; il confessoit le roi, il prêchoit, il voyageoit, il étoit vraiment utile. L'évêque diocésain nommoit à cette place. Les temps sont bien changés. Je dirai donc: si vous vous contentez de traiter avec bonté un des coupables, il faut que le second soit traité de même. N'allez pas vous souvenir

de l'arrêt du parlement de Provence ; C. 1611, qui fit brûler Gaufridy pour magie , ni du supplice d'Urbain Grandier ; rappelez-vous , au contraire , que l'inquisition même a laissé pâlir ses flambeaux , & les a éteints devant Oïavide. Rions tant que nous pourrons ; persifflons les escrocs , mais tenons-nous-en là. Que dirai-je de madame de la Motte Valois, ou Valois de la Motte ? Que sa destinée est singulière ! On conçoit son début dans le monde , & avec quelle bonté elle a été traitée. Je commence par un historique qu'on ne connoît pas. Le sieur de la Motte, son mari , étoit petit gendarme ; son père avoit été tué à la bataille de Minden. Ses services l'avoient élevé du rang de soldat à celui de lieutenant-colonel. Une pension de 1500 livres fut accordée au jeune la Motte, en reconnoissance de la bravoure de son père. L'oncle du sieur la-Motte, frère de son père, est marchand : ainsi il n'est pas plus comte que bien d'autres. Des dettes contractées à Lunéville lui en

rendirent le séjour ennuyeux. Il sollicita un certificat de service qui lui fut refusé, parce qu'il falloit payer auparavant ses créanciers. Cette politique du corps étoit excellente. On perdoit tout son temps; rien ne comptoit pour la croix, si on se retiroit sans certificat, & on ne l'obtenoit qu'en payant ses dettes. Le sieur la Motte quitta; il vint à Paris; il connut mademoiselle de Valois. Il n'est pas beau de figure, mais du reste il promettoit. Mademoiselle de Valois fit cas du reste & l'épousa. Une pacotille de 6000 livres composa la dot & tout l'avoir d'un rejeton d'Henri II. L'ambition s'éveilla dans le cœur du sieur la Motte; il voulut reprendre le service, ou plutôt courir pour la croix. Il se détermina à remplir ses engagements; déjà il étoit comrifié. Il part; il arrive à Lunéville. Son épouse n'avoit qu'une garde-robe modeste; c'étoit Nagine, à l'innocence près; pas de soie, pas de mouffeline, ni pas de robes; c'étoit de l'indienne & du linge commun. L'histoire

de sa naissance & celle de sa reconnoissance faisoient du bruit. On accueillit mademoiselle de Valois avec respect. Les gendarmes la fêterent ; on donna des bals où elle dançoit bien. On fut touché de ses graces, elle fut touchée aussi ; tout alloit bien, amour & plaisir, & par-dessus fêtes & bals ; la vie seroit trop douce à ce prix, & à ce prix on seroit mieux qu'une reine. Le comte de la Motte avoit payé toutes ses dettes, & avoit obtenu un certificat bien authentique. Je m'arrêterai un moment pour conduire mes lecteurs à Troyes en Champagne. Les bienfaits de la cour avoient cherché tous les Valois. Le chef de ce nom étoit cordonnier. Cette profession étoit aussi devenue le métier de tous les rejettons ; savetier, cordonnier, voilà les descendans du sang des Valois ! O Providence ! Enfin une épée avoit été mise au côté gauche du chef des Valois ; c'étoit monsieur le comte ; c'étoit le premier qui le fût malgré lui. Son nouvel état le rendoit triste. Invité, recherché



par les officiers de l'état-major des gardes du roi , il venoit s'asseoir à leur table , il mangeoit taciturnement , souffroit dans sa peau , étouffoit. Il ne laissoit ondoyer en liberté son haleine que quand il étoit seul ; il respiroit. Un souvenir ( eh ! combien de souvenirs se sont métamorphosés en sentimens ! ) le ramenoit vers un chemin où jadis il alloit avec ses égaux se promener sans souci , sans comté , sans argent. Un cabaret étoit le terme de la course commune. On buvoit ; celui qui étoit au fond payoit ; les autres se renvoyoient la pareille à un prochain revoir. Il alloit toujours sur ce chemin ; il sembloit , comme Flaminus , vouloir sacrifier à ses dieux ; il rencontroit ses anciens confreres ; un bonjour , monsieur le comte , & un coup de chapeau , le faisoient épanouir ; aussitôt il présentoit sa main , qui étoit aussitôt prise : on causoit , & puis le cabaret se trouvoit en face. Si vous n'étiez pas monsieur le comte..... Ah ! mon ami ! le nom ne fait rien à la soif. On entroit , on

buvoit. Le comte disoit avec franchise aux gardes du roi : Je ne suis bien qu'à ce cabaret , qu'avec mes anciens amis. La sang des Valois , comme vous voyez , est encore bon Point de fierté : Henri II n'en avoit point ; il ne fut qu'entêté.

Je reviens à Lunéville. Un marchand , qui avoit des enfans , vouloit les plaer. Il s'adressa à madame la comtesse de la Motte : il offrit une reconnoissance pécuniaire qui fut rejetée. Le plaisir d'obliger étoit le seul tribut qu'elle crut devoir accepter ; mais elle avoit besoin de linge ; de robes ; une fourniture de marchandises pour elle & pour son mari lui étoit nécessaire : on promettoit de payer sous peu de temps. Le marchand , content d'en être quitte à si bon marché , livre , livre , fournit. La somme se monte à dix mille livres.

Les six mille livres du trésor marital étoient mangées , & par-delà environ quatre mille livres dues à des traiteurs , à des hôtes , à des ouvriers. On fondit la cloche  
un

un beau matin ; on apprit que les deux époux étoient partis pour Saverne. Je ne dirai point funeste arrivée , car je ne puis supposer tant de bêtise dans un membre de l'académie Françoisé. Le cardinal eut un sentiment de pitié , sans doute , pour la comtesse de la Motte : eh ! qu'il est dangereux , un sentiment qui va si vite , qui mene si loin ! Un triumvirat se forme : le cardinal , la comtesse , Cagliostro ; le cardinal paie pour tout le monde ; tous abusent de sa facilité , de sa générosité. Il compte être remboursé par les opérations alchimiques de Cagliostro : il est trompé , & jamais détrompé : il va , tête baissée , de fil en aiguille , d'étourderie en étourderie ; il tombe d'un piège dans un autre ; il ne voit plus que par d'autres yeux ; il croit tout ; il déraisonne à tort & à travers ; il voit la reine Cléopâtre dans une bouteille , soupe avec Louis XIV & d'Alembert , couche avec Chrifine , reine de Suede ; & tout cela amene le terrible coup de collier. Que la comtesse de la Motte ait

C

filé cette trame , c'est ce qui n'est pas vrai ; qu'elle se soit prêtée aux intentions du cardinal trompé , cela est possible ; elle lui devoit tout , elle le servoit sans examen : elle a vendu des diamans ; elle y a trouvé son compte. Jusques-là c'est une conduite de gens d'affaires , de juifs. Mais le collier ne lui a pas été livré par Bohëmer. Elle n'a compromis personne ; elle ne paroît pas être pour rien dans le crime majeur ; personne ne l'accuse : son rôle est secondaire ; il est en rapport avec le cardinal ; mais non pas avec Bohëmer ; ce personnage secondaire n'encourt point les mêmes peines dûes aux délinquans du crime majeur. Quelle fatale lumiere ses dépositions & ses preuves jetteront sur le coup de collier ! j'en tremble..... vous savez que je ne prononce jamais , & je m'arrête ; mais je plains une femme aimable , gentille , peut-être un peu trop facile , & à qui il faudroit appliquer ces vers du bon la Fontaine :

Les vertus devoient être sœurs  
 Ainsi que les vices sont freres ;  
 Dès que l'un de ceux-ci s'empare de nos cœurs ;  
 Tous viennent à la file , il ne s'en manqué gueres. ]

Elle a eu l'irréflexion de son sexe , elle s'est confiée aveuglément , & s'est crue dispensée de mesurer le précipice , puisqu'elle avoit dans le crédit du cardinal un bon parachute : elle a dit à tout oui , toujours oui , comme une jolie femme qui ne voit jamais rien d'impossible pour plaire , & qui fait se mettre comme on veut. Le cardinal est assez riche , il paiera. C'étoit sans doute son mot , & elle alloit. Cagliostro voyoit aussi éclatter la fûtée ; mais il disoit aussi : le cardinal paiera. Qui fait si le cardinal n'a pas dit lui-même : je paierai ? Madame la comtesse de la Motte a déclaré sa grossesse. Quelle destinée poursuit donc ce sang illustre ! Le berceau de son frere fut suspendu à la fenêtré d'un fermier , & son enfant sera dans la Bastille.

Ainsi ce sont des fous, ou des enfans qui ont joué un jeu d'enfer, un jeu du diable ; nous avons des petites maisons, nous avons même un hôtel des incurables, qu'en pensez-vous ? je suis bon, il n'y a point ici de sang répandu ; le bon Planta vous diroit qu'il n'en a jamais été question, pas plus que de ne pas payer le collier. Une fois que le jugement aura prouvé qu'une personne auguste a pardonné, il seroit humain d'envoyer à Saint-Lazare celui qui a besoin d'une sainte retraite, durant un mois, après quoi il pourroit rester à Paris ; il y a à parier qu'il n'y voudroit pas porter son arrêt écrit sur son front. Que savez-vous si, au lieu d'y rester, il n'auroit pas le courage de renouveler l'épithaphe du philosophe indien de Bargofa, qui, selon les principes de sa nation, s'est donné la mort à lui-même ? J'enverrois la pauvre comtesse de la Motte à Bar-sur-Aube, ou je la laisserois à Paris, livrée à la censure des cercles, qui l'en exileroient bien vite. Madame Oliva

iroit jouer les reines sur le théâtre qui lui plairoit. J'ai dit ce que je ferois de Ca- gliostro , il serviroit d'amusement au peuple de Haller : cela est juste , dans tout cela il n'y auroit qu'à rire. Cela fait , après qu'une douzaine de chansons auroit répandu l'aventure dans les provinces , j'imposerois un grand silence ; car il ne faut pas toujours punir celui qui n'a péché que pendant un seul jour. Un méchant quart-d'heure est bientôt arrivé ; un quart-d'heure fait une Nina de la plus honnête des femmes. A tout péché miséricorde : puisse mon roi répondre du fond du cœur : Ainsi soit-il ! Je me suis toujours récrié contre les supplices qui ne produisent aucun effet. Celui qui est né méchant le fera toute sa vie ; rien ne peut rompre le fil de la fatalité qui le précipite vers le crime. Il est prouvé que la masse de la population est viciée comme toutes les masses de production. On trouve par-tout le spiritueux , le corps & le marc ; l'ordre moral a un marc. Cette non-valeur , cette écu-

me est en raison de trois mille pour quatre millions d'habitans. Il y aura donc trois mille hommes en pure perte ? Les supplices n'y peuvent absolument rien. Heureux ceux , disoit le savant Bordier , qui ont leur sagesse dans le sang ! il n'est pas un qui ne doive dire tous les matins , au lieu du *pater* , cette oraison à la fatalité : Grand Jupiter , & vous , puissante destinée , conduisez-moi par-tout où vous avez arrêté dans vos décrets que je dois aller ; je suis prêt à vous suivre constamment : en effet , quand j'e m'obstinerois à vous résister , il faudroit toujours vous suivre malgré moi. Epictete ajoute : celui qui cede à la nécessité est véritablement sage & habile dans la connoissance des Dieux ; Epictete avoit plus que six fois raison. Quant aux galeres à vie , je n'ai jamais rien conçu à ce supplice bizarre. Il ne produit rien pour l'exemple , & quand un homme vit sans avoir l'espoir de rentrer dans la société en s'amendant , il ne sert plus qu'à affliger les yeux par le spectacle d'une



troupe de victimes enchaînées sans utilité, sans nécessité, sans résultat. Il seroit plus humain de se délivrer, par le bannissement, du sujet dangereux qu'on ne veut point garder. Les travaux publics auroient du moins une utilité, mais encore faudroit-il que cette peine eût un terme.

La mort n'est pas le plus grand des supplices; les galeres à vie sont les plus terribles. Quel est l'homme qui ne peut soutenir six minutes de douleur? Celui à qui on coupe une jambe gangrénée souffre bien davantage. Tuez les criminels, puisque vous voulez des supplices; mais ne retenez point dans des galbanums, dans des galeres, des malheureux qui, selon vous, ne sont qu'à demi-criminels. La liberté des individus seroit fortement menacée, si vous aviez jamais la barbare indulgence de mettre à la mode les galeres, & alors peu de chose y conduiroit un homme. Point de fouet, point de galeres, point de couvents; rien de perpétuel dans cette affaire. Le crime est singulier,

tous les détails font bizarres. Juges, pénétrez-vous de cette singularité ! Vous n'y verrez rien de noir, rien de scélérat ; vous êtes bien sûrs qu'il ne prendra envie à personne de suivre cet exemple ; d'ailleurs on n'auroit pas les mêmes moyens. Juges, riez, & laissez-nous rire d'un procès vraiment comique. Que voulez-vous, peuple François ? tout a un terme : les maisons s'élevent & tombent. Vous vous cachez dans la fange quand vous avez à rougir des vôtres, & vous reparaissez comme l'hirondelle, au beau temps. Une charge de secrétaire du roi vous favonne, un nom de fief enlumine votre nom de famille ; c'est vraiment l'histoire du ver à soie ; mais un grand nom, une famille ancienne sont toujours en perspective ; on veut que tous les rejettons soient purs : cela n'est pas raisonnable. Tous les rameaux d'un arbre ne reçoivent pas la même sève. Il est peu de maisons qui n'ayent à rougir de quelques cadets ou de quelques cousins. La maison

de Rohan a eu le maréchal de Gié. le duc de Rohan, huguenot, puis le chevalier de Rohan, puis une banqueroute criante. Qu'est-ce que cela fait au nom? On pourroit opposer à trois mauvais sujets vingt rejets recommandables. On n'a qu'à lire l'épithète de Marie-Eléonore de Rohan, seconde fondatrice du couvent des religieuses du Cherche-midi. Si l'on fouilloit davantage le bien l'emporteroit sur le mal. C'est cette réflexion qu'on doit faire; & on ne doit point dire: voilà une maison abattue: la maison ne peut pas l'être: on peut le priver pendant un temps des grandes places; mais elle sera toujours ce qu'elle est, & elle reviendra toujours à son niveau. C'est un avantage réel qu'un grand nom dans les monarchies, & c'est pourquoi rien ne peut le flétrir. Je plains en général ceux qui sont, par l'étourderie d'un de leur parens, en butte à leurs ennemis & à des cabales dominantes. Je connois un peu l'histoire: eh, bon Dieu! que j'ai gémi, en

voyant avec quelle cruauté on s'est conduit dans le temps , à l'égard de Montmorenci. Ah! les courtisans sont cruels! ils ont cependant à craindre tant de revers! N'en est-ce pas assez de l'autorité royale & du cri du peuple? Le peuple hait la noblesse, le roi ne la ménage pas toujours, qu'elle se soutienne, du moins. Qu'importe pour la famille entière un des individus? Je le répète, j'ai vu avec plaisir que sa famille n'a point abandonné le cardinal. On lui a rendu sa prison aussi douce qu'il étoit possible. Les moyens de se défendre lui sont prodigués; un avocat éloquent plaidera sa cause. En sera-t-il de même à l'égard de la comtesse de la Motte? Elle n'a ni parens ni amis. Elle sent bien toute l'horreur de la prison. Elle est terrassée par la pensée de lutter contre une famille puissante. Qui aura pitié d'elle? qui préparera sa défense? qui saura mettre de l'ordre dans une tête foible, jeune, observée, & qui peut-être diroit mal ce qui pourroit la jus-

tifier? Dieu fasse que la forme de sa justification ne perde pas la bonté du fond ! Il s'en faut bien que je sois content de son avocat ; il ne fait ni écrire , ni préparer les moyens , ni combiner les preuves. Il n'a pas vérifié les faits , avant de les publier. Il a déjà nui à sa cause. Pauvre comtesse ! je lui dirois comme Sénèque à Lucilius : je vous exhorte à la fermeté , moi qui ai pleuré à l'excès. On veut la regarder comme une aventurière : eh bien soit ; mais si elle n'est pas coupable , si elle l'est peu , qu'a-t-on à lui reprocher ? Le tribunal juge les crimes ; mais il renvoie à l'estime ou au mépris le jugement des mœurs qui n'ont pas nui à l'ordre moral : pitié pour elle , indulgence pour tous , voilà ce que je ne ferois trop redire. Le traducteur du voyage de Suisse de M. Coxé, M. Ramond de Carbonnières , avoit été mal-à-propos cité ; il n'est pour rien dans le procès , & il n'y figurera point. M. de Carbonnières est trop réfléchi , il n'a compromis ni sa personne , ni tous les Carbonnières possibles , sa conduite a été celle

d'un homme de bien , qui a tout ignoré.

Le parlement vient de rendre un jugement qui prouve en effet son indulgence ; M. le Maître a été avec injonction d'être plus circonspect , ce jugement est sage : un libelle n'est pas un grand délit. Il est gracieux pour la première fois , cependant je conçois qu'il seroit affreux de tolérer les libellistes , nos réputations seroient continuellement menacées ; personne ne seroit à l'abri des traits d'une plume mystérieuse & méchante. Après tout , c'est un méchant homme que celui qui n'écrit que pour dire du mal , ou pour dévoiler les parties honteuses de la conduite d'un homme public. On a dit qu'un ministre ne doit jamais être peint qu'en buste , & on a raison , il en est peu qu'on puisse admirer de la tête jusqu'aux pieds ; il avoit été comblé de bienfaits par le chef de la magistrature , & l'ingrat a tout oublié : il a déchiré l'épiderme , & du poinçon d'un sauvage il a piqué un bienfaiteur sensible qui avoit long-temps

cherché la main qui tenoit le fer. Le roi avoit fait enlever M. le Maître , & l'avoit ensuite abandonné au parlement. Voici un exemple à peu près semblable , mais dont le dénouement n'a été ni un enlèvement , ni un jugement. Un prêtre , grand fatiste , c'est-à-dire , satyrique , avoit accusé , sur un tréteau de la place maubert , le roi de vivre avec une concubine. Le roi ne fit point enlever le prêtre insolent , mais il remit sa vengeance à des gentilshommes , qui inviterent le prêtre à venir répéter ses déclamations dans un cabaret , en leur présence. Le prêtre y vint , on l'écouta , mais on le bâtonna si bien & s'y fort , qu'il fut corrigé , c'étoit en 1515. Ce moyen valoit bien un jugement , & n'avoit point l'odieux d'un enlèvement forcé. M. le Maître auroit mal passé son temps sous le regne de ce roi chevalier , qui , comme on voit , savoit être gentilhomme , & se venger comme un particulier. M. le Maître avoit une imprimerie dans laquelle

il imprimoit ses libelles : je conçois qu'une presse peut, dans ce sens, être dangereuse ; mais pourquoi défendre à chaque sujet d'en avoir une ? Tant pis pour ceux qui se compromettoient. Le parlement a eu en vue d'imiter la clémence du roi de Prusse. Un libelliste avoit injurié ce monarque, on avoit arrêté le coupable ; les tribunaux alloient le frapper. Le roi, qui signe tous les arrêts portant peine capitale, lut celui-là, & écrivit au bas : je mets hors de cour le libelliste & j'ordonne qu'on lui taille un paquet de plume, parce que celle dont il s'est servi étoit très-mauvaise. L'empereur s'est conduit avec la même clémence ; il a puni l'imprimeur & a défendu à l'auteur satyrique de ne plus rien écrire. Charles-quin ne donnoit-il pas des chaînes d'or aux historiens, qu'il aimoit mieux ménager que punir. En général les grands hommes ont pardonné volontiers. Le duc d'Orléans, régent, qui avec de grands vices avoit de grandes qualités, pardonna à la



Grange Chancelle. On fait que Louis XIV montra un peu trop de dureté en enfermant dans une cage , sur le mont Saint-Michel , le pauvre gazetier d'Hollande. Dans ces ouvrages hardis & méchans , ce qui m'étonne , c'est la rapidité de la circulation qui s'en fait ; c'est la hardiesse de la canaille colportante , qui , comme on fait , est toujours entre deux guichets & ne jouit que de la liberté d'un voland renvoyé par deux raquettes & tenu en l'air ; eh bien cette canaille peut être assimilée à la vermine qui pullule sur le fumier. Dans ces crises où les persécutions réduisent tout le monde sur le fumier , on la voit aller , venir , colporter , passer dessus , dessous la corde tendue. C'est quand on les poursuit qu'ils se multiplient davantage ; c'est quand est dangereux de dire des vérités qu'ils ont l'insolence de les vendre pour un écu. Le regne de François I , celui de Charles IX , d'Henri III , enfin le ministère des cardinaux & du duc de Lorraine en fournissent des

preuves constantes. On se retrouve sur la fin du regne de Louis XIV , qui ne favoit ni pardonner les libellistes , comme Louis XII, ni les grands qui l'offensoient , comme Henri IV. On vient de loger à la Bastille le sieur Alhiaud , baron d'Entrechaux , qui avoit trouvé le moyen de faire de l'or , en escroquant sous des noms respectables : c'étoit un émule de Cagliostro ; mais , sans divination , il y a bien d'autres fous , car tout cela est folie : mais je ne me charge point d'en tenir registre. Quelle histoire que celle du cœur humain ! je laisse à un confesseur de la tournelle à l'entreprendre.

*Calcul des libertés dont on jouissoit à la Bastille.*

Il y a ici une douzaine de libertés qui , toutes ensemble , ne valent pas la douzieme partie d'une liberté entiere.

On nomme ces libertés :

1. Liberté de la cour.

2.

2. Liberté de la terrasse.
3. Liberté de s'y promener seul.
4. Liberté de l'escalier.
5. Liberté d'une fenêtre.
6. Liberté d'écrire pour ses affaires.
7. Liberté de voir quelqu'un en présence d'un officier.
8. Liberté de le voir sans témoin. Cela est très-rare.
9. Liberté d'être malade.
10. Liberté de mourir.
11. Liberté de transir de froid & de jeûner.
12. Liberté de s'ennuyer.

Les quatre dernières ne sont refusées à personne.

F I N.

D



















